

LIVRET DE CERTIFICATION

VETEMENT SEC

Nom du stagiaire :

Nom de la structure :

Tampon



VÊTEMENT SEC

INTRODUCTION

Le livret de formation **Vêtement Sec** a été élaboré en mentionnant un certain nombre d'éléments que nous avons voulu présenter de manière claire et concise pour vous permettre d'apprécier la progression des différentes qualifications. Noter que la qualification Vêtement Sec est requise pour commencer la formation **Trimix Avancé**.

L'état d'esprit de la FSGT étant animé par la recherche de l'autonomie et la responsabilisation des pratiquants, toute contribution de votre part quant au contenu de ces livrets de formation sera la bienvenue.

Dans tous les cas, ces documents seront amenés à subir des aménagements et des modifications dans la mesure où le monde de la plongée évolue (textes réglementaires, matériel, ...).

Dans l'attente de valider vos prochaines qualifications, nous vous souhaitons réussite et plaisir au cours de toutes vos plongées !

OBJECTIFS

- Augmenter le confort pendant les plongées.
- Permettre de plonger en tous lieux et toutes saisons.
- Limiter les risques dus au froid lors d'une plongée en eau froide ou longue à eau tempérée.

PRÉ-REQUIS À LA FORMATION

- Être titulaire d'une licence annuelle à la FSGT.
- Être titulaire au minimum du brevet de plongeur encadré 20 m FSGT ou équivalent.
- Présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique des activités subaquatiques de moins d'un an.
- Obtenir l'avis favorable du Président du club et du moniteur.
- Pour les mineurs, présenter une autorisation parentale signée.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, la formation est organisée au niveau du club, sous la responsabilité d'un encadrant de niveau II minimum licencié à la FSGT et maîtrisant parfaitement l'utilisation du vêtement sec.

Conditions particulières :

- La formation est effectuée en milieu naturel ou artificiel, avec 10m de fond minimum.
- Les plongées de formation sont faites dans la courbe de sécurité.
- Le lestage doit être de préférence largable.

Matériel spécifique :

- Vêtement sec adapté (taille) et gants.
- Palmes adaptées.
- Tuyau d'inflateur adapté (longueur).

La formation comprend une séance préparatoire et deux séances pratiques.

CONDITIONS DE VALIDATION

- Avoir effectué deux plongées en vêtement sec, attestées sur le présent livret par l'encadrant ayant assuré la formation.

DÉLIVRANCE DU BREVET

Le brevet est décerné sous la responsabilité conjointe du Président du club et du/des moniteurs ayant validé les unités de compétences. La délivrance du brevet doit faire l'objet d'une demande de carte (imprimé à la fin de ce livret) complétée, signée et frappée du cachet du club organisateur.

UNITÉS DE COMPÉTENCES

SÉANCE PRÉPARATOIRE

Principe d'utilisation d'un vêtement sec :

- ✓ Ajustement du vêtement sec.
- ✓ Vérification de l'étanchéité.
- ✓ Lestage largable ou non.
- ✓ Palmes adaptées.
- ✓ Tuyau d'inflateur de la combinaison adapté ; si utilisation de deux premiers étages, répartition des direct system stab / étanche sur les deux premiers étages.
- ✓ Utilisation de la purge automatique.
- ✓ Explication et gestion du givrage.
- ✓ Entretien et stockage du vêtement.

Gestion de la diurèse

Date :

Lieu :

Tampon et signature :

PLONGÉE N° 1

- ✓ Équipement, déséquipement.
- ✓ Réglage de la purge automatique et vérification du palier.
- ✓ Ajustement de la position du plongeur (quantité et répartition du lestage).
- ✓ Évolution dans différentes positions et profondeurs.

Date :

Lieu :

Profondeur :

Temps total :

Tampon et signature :

PLONGÉE N° 2

- ✓ Réglage de la purge automatique et vérification du palier.
- ✓ Évolution dans différentes positions.
- ✓ Assistance d'un plongeur équipé d'un vêtement sec.
- ✓ Procédure de sécurité :
 - en cas de remontée rapide
 - en cas de remontée par les pieds
 - en cas de blocage de la purge
 - déconnexion et reconnexion de l'inflateur de la combinaison, avec gants.

Date :

Lieu :

Profondeur :

Temps total :

Tampon et signature :

Nom du stagiaire :



Attestation de réussite - VETEMENT SEC

Demande de carte brevet

À archiver durant 5 ans au club après avoir fait la demande de carte dans la base des brevets (<http://brevet.fsgt.org>). Une copie demeurera dans le livret.

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse (réception de la carte) :

N° licence FSGT :

Nom du club :

Le candidat a satisfait aux épreuves nécessaires à l'obtention de la qualification de VETEMENT SEC et souhaite obtenir une carte brevet :

FSGT

L'enseignant de niveau II licencié à la FSGT et le président du club certifient avoir vérifié la conformité des prérequis et des conditions de validation comme stipulés par le présent livret de certification.

Date et lieu :

Nom, signature et tampon de l'enseignant niveau II :

Nom, signature du Président du club et tampon du club :